

Le fil d'info de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel est également disponible sur notre page Facebook et notre site internet.

## RESSOURCES HUMAINES

### Le télétravail : un déploiement qui tombe à pic

Alors que télétravail est devenu ces dernières semaines la règle pour une bonne partie des agents de la fonction publique, la Communauté de communes avait d'ores et déjà anticipé et défini son cadre réglementaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Face à une sollicitation croissante des agents et une obligation datant de 2016 (décret n°2016-151 du 11 février 2016), la réflexion a été lancée dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 au sein de la Communauté de communes.



Un groupe de travail paritaire avait été constitué à cet effet. Le débat n'a pas été simple et il a fallu combattre les préjugés : le télétravail est un mode d'organisation dont on ne pourrait se passer actuellement en raison de la crise sanitaire ou encore de l'exiguïté actuel des locaux.

Afin de rassurer les plus réfractaires, des garde-fous ont été posés et une charte de télétravail, a été adoptée par le Conseil Communautaire en juillet dernier définissant un certain nombre de règles à respecter. Un bilan est également prévu chaque année .

En temps normal, le télétravail concerne : 7 agents à raison d'1 journée fixe par semaine, 4 agents pour 2 jours fixes par semaine et 16 agents à titre ponctuel soit 27 agents sur un effectif de 70 agents.

## RESSOURCES HUMAINES

### Les Lignes Directrices de Gestion : dessinons les RH pour demain

Obligation issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique, les Lignes Directrices de Gestion doivent être élaborées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elles définissent, pour les 6 années, à venir la politique en matière de Ressources Humaines.

Objectif : rationaliser la politique RH communautaire en toute transparence par la définition d'une stratégie pluriannuelle et l'élaboration de critères en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Elus, représentants du personnel et services communautaires se sont regroupés dans un groupe de travail constitué à cet effet. Après une présentation de la situation comparative des effectifs communautaires et des projections sur les évolutions à venir, des propositions de Lignes Directrices de Gestion ont été effectuées. La dernière étape : l'avis du Comité Technique Local qui interviendra dans les prochaines semaines.

## ENVIRONNEMENT

### Lancement des travaux de plantations Breizh bocage 2020-2021



Les travaux de replantation de haies bocagères dans le cadre du programme Breizh bocage et la distribution d'arbres dans le cadre du programme libre (petites haies et bosquets) vont débuter début janvier.

Les entreprises ont été retenues et les arbres seront livrés lors de la première quinzaine de janvier.

Cette année, ce sont près de 8.5km de haies qui vont être créées et 1 ha de bosquets auprès de 20 bénéficiaires. Cela représente une plantation de plus de 10 000 arbres pour cet hiver.

Egalement au programme, le débroussaillage de 29 km de haies plantées depuis 3 ans dans le cadre du programme Breizh bocage.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes pour les plantations de l'hiver 2021-2022.

## DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Inauguration des travaux du port mytilicole de Le Viver-sur-Mer / Cherruex



Jeudi 26 novembre 2020, l'inauguration des travaux du port de Le Vivier-sur-Mer / Cherruex s'est déroulée en petit comité. Le Président de la Communauté de communes, Denis Rapinel, et le Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Emploi, Jean-François Gobichon, ont salué les soixante professionnels du port pour leur implication dans la réussite de cette structure portuaire de premier plan au niveau européen.

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement, d'un coût de 3,5 millions d'euros portaient sur le traitement de l'eau mais également sur plusieurs opérations comme des créations de zones de tri des déchets, une reprise de la digue, la création de neuf terre-pleins pour la conception de nouveaux bâtiments,

qui seront soumis au respect d'un cahier de recommandations architecturales, paysagères et environnementales. Les travaux ont également permis la création d'une plateforme ostréicole, de nouveaux parkings, d'aires de stockage de matériaux, et de stationnement, pour les bateaux amphibies.

Pour mener à son terme ce projet, la Communauté de communes a bénéficié du soutien d'un cofinancement de l'Union européenne, de l'État (via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 200 000 €) et de la Région, pour un total de 520 837 € ; le reste étant pris en charge par les professionnels du port, plus un emprunt financé avec le budget du port.